



La Bonne Entente Salloise

Randonnée du 6 février 2023.

SAVIGNAC-LE-HAUT.



Surplombant la vallée de l'Orb et implanté sur la commune de Cazouls-lès-Béziers, le **château de Savignac-le-Haut** est un magnifique édifice des XII^{ème} et XIII^{ème} siècles et en grande partie transformé aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Il dévoile encore de nos jours une tour carrée, des courtines, un bel escalier, et de beaux plafonds. Tous ces éléments sont classés aux Monuments historiques depuis le 22 mars 1983.

La séparation de Savignac-Le-Haut et Savignac-Le-Bas est intervenu en 1642, suite d'un partage entre héritiers.

HISTOIRE.

L'EPOQUE GALLO-ROMAINE.

Savignac : le nom vient du nom de famille latin « *Sabinus* », plus le suffixe « *acum* » qui signifie « *domaine de* ». Il s'agit donc d'une antique villa romaine ayant appartenu à un certain Sabinus. Depuis 1836, Cazouls est en possession d'un fragment de frise découvert à Savignac-le-Haut et caractérisé par un « *bucrane* »*.

*Les bucranes représentent les têtes de taureaux que l'on allait ou que l'on avait sacrifiés (Tauroboles).



MOYEN-AGE.

L'Histoire Générale du Languedoc cite vers 972 « *mansum de savinhaco* », c'est-à-dire le domaine de Savignac.

En 1181, l'alleu* de « *Saviniacum* » figure parmi les possessions de l'abbaye de Saint-Pons-de-Thomières.

*Terre libre ne relevant d'aucun seigneur et exempte de tout devoir féodal et de toute redevance (Pleine propriété).

Dès le XII^{ème} siècle, le site appartient à une puissante famille seigneuriale et ce, jusqu'au XVII^{ème} siècle. Dans le cartulaire de Fontcaude en 1254, il est en question des églises de Savignac, « *ecclesiae de savinhaco* ».

LE CHATEAU.

Il dévoile encore de nos jours de très beaux éléments : Une tour carrée, des courtines, un bel escalier, et de beaux plafonds. Tous ces éléments sont classés aux Monuments historiques depuis le 22 mars 1983.

Le château occupe une surface trapézoïdale. Une courtine continue, crénelée, s'appuie à l'ouest de part et d'autre d'une tour carrée contre laquelle s'ouvre, au sud, un passage couvert donnant accès à la cour intérieure. Des éléments de courtine forment le front oriental, reliés par des murs plus récents aux extrémités de la courtine occidentale. La cour intérieure forme un parallélogramme voisin du carré, limité à l'ouest au droit de la tour et à l'est par la façade des bâtiments de maître. La façade est des bâtiments de maître est percée d'une porte menant à l'escalier, enserré dans une cage triangulaire. Ce dernier est édifié sur trois volées. Les balustres sont à panse dissymétrique, avec demi-balustres engagés dans les pilastres d'angle, lesquels supportent des boules de pierre avec ressaut à chaque palier. Le départ de la main-courante est surmonté d'un lion couché. La cage d'escalier est ornée de nombreux motifs en pierre ou gypserie. Une salle est couverte d'un plafond en gypserie, mis en place postérieurement à la construction. La composition s'ordonne autour d'un tableau central représentant une victoire ailée tenant d'une main sa trompette, de l'autre un bouquet de fleurs. Des guirlandes en croissant, compactes, se relient à des rosaces enrubannées et à des cartouches ovales en faux marbre. Au milieu des petits côtés, des cartouches ovoïdes présentent le blason du maître des lieux. Chacun de ces cartouches armoriés est soutenu par deux angelots ailés tandis qu'un ruban, reliant tout autour ces divers éléments ornementaux, est soutenu dans chaque angle du plafond par des aigles aux ailes déployées. L'encadrement se compose d'un tore de feuillage et de modillons.

SAVIGNAC-LE-BAS.



Il subsiste une chapelle d'époque wisigothique (VII^{ème} siècle) au lieu-dit Savignac le Bas.

LES SABLIERES DE SAVIGNAC.



Les tonnes de fragments de roches multicolores proviennent des formations géologiques situées en amont. Elles ont été charriées, puis accumulées pendant des millénaires par l'Orb pour former une terrasse de galets. C'est au cours de ce périple aquatique que se sont émoussées les pierres anguleuses, certaines devenant assez plates et rondes pour faire des ricochets sur l'eau.

Le site de Savignac a longtemps été exploité pour la récupération des granulats (galets, graviers, etc.). La présence des étangs ou des gravières qui ont depuis fait l'objet de travaux de réhabilitation sont le résultat de l'extraction de matériaux. Sur ce site se trouvent d'étranges monticules ou creux en forme pyramidale. Il s'agit de gabions (galets encerclés de grillage), témoins des travaux de protection et de stabilisation des berges engagés dans les années 1980. Ceux-ci ont ensuite fait l'objet de travaux de réhabilitation.

Dans un méandre en rive droite de l'Orb, le Département s'est engagé depuis le début des années 1990 dans un ambitieux projet de base de loisirs autour de la réhabilitation de plans d'eau issus de gravières.

Anciennement exploitées par « *Granulats et Sables Modernes* » (G.S.M.), les sablières sont devenues aujourd'hui la base de Loisirs de Savignac suite à l'arrêt de l'exploitation.

Un réaménagement par G.S.M. en partenariat avec l'Agence Foncière du Département de l'Hérault (A.F.D.H.) G.S.M. a procédé à l'exploitation et au réaménagement d'une partie du domaine de Savignac. Le partenariat avec l'A.F.D.H., encadré par des conventions de travaux, a conduit à faire évoluer le projet de remise en état de la zone exploitée par G.S.M. en fonction d'un plan d'aménagement global du site. Un plan d'eau unique de 18 hectares aux berges réaménagées a été ainsi réalisé en lieu et place des deux prévus initialement. Une plage est implantée en rive Sud sur un linéaire d'environ 300 m. Le modelé de la rive en pente douce est conçu pour permettre une baignade en sécurité. Une presque île forme un élément paysager qui agrmente le site.

Le Conseil Général de l'Hérault a ouvert un premier espace d'environ 6 hectares à la fréquentation publique, essentiellement en bord de fleuve où se trouve une aire de pique-nique aménagée. Le Département a restauré les berges érodées lors des crues de 1995 et 1996.

Des travaux d'aménagement spécifiques pour l'écrêtement des crues et la préservation de la ressource en eau ont été réalisés. Le régime hydrologique étant de nature pluvial cévenol et générant des épisodes de crues pouvant être très importants, un seuil déversant a ainsi été aménagé en aval du méandre de Savignac pour permettre au plan d'eau de constituer un bassin écrêteur de crues. L'ouvrage, d'une longueur de 200 m, calé à une altitude prédéfinie de 22 m, présente des talus de très faible pente afin de limiter la vitesse de la lame d'eau déversante. Ces talus sont protégés de l'érosion par un géotextile.

Le plan d'eau issu de l'exploitation menée par G.S.M. est isolé de l'autre plan d'eau par une digue de 20 m de large et 40 m en pied (sous eau). Cet ouvrage édifié spécialement afin de préserver un futur captage en Alimentation en Eau Potable (A.E.P.) situé dans la plaine de Savignac d'éventuelles pollutions en cas de crue de l'Orb.